Royaume du Maroc
Ministère de la santé
et de la protection sociale
Direction régionale de l'Oriental
Délégation provinciale de Jerada

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية بجهة الشرق
مندوبية إقليم جرادة

Avis d'achat sur bons de commande N°65/DMSPSJ/2026

Le Délégué Provincial du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la province de Jerada procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Fourniture du matériel médicotechnique destiné au centre de stomologie relevant de la DMSPSJ.

1. **Les informations à connaitre à propos de la prestation :**

Le lieu d'exécution :	La DMSPS-JERADA
Délai et heure limites de réception des devis des concurrents :	**26/11/2026 à 12h**
Délai d'exécution	**20 jours. Ce délai commence le lendemain de la date de notification du Bon de commande.**
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse suivante :	www.marchespublics.gov.ma



3)Les spécifications et la consistance de la prestation :

N° de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	TVA	GARANTIE
01	**Détartreur woodpecker équivalent** **Caractéristiques et spécifications :** Puissance : 3-20w Batterie : 1.2V2400mAh Power2 : 5w poids : environ 305g	U	01	20%	01 ans
02	**Eighteeth E-Xtreme endomotor + airpex localisateur** **Caractéristiques et spécifications :** 99G 0.5n.CM – 403n.CM 100V -240V 50Hz/60Hz DC 5v/1A	U	01		
03	**RVG Radiovisiographie :** **Caractéristiques et spécifications :** Auto alimenté grâce à un câble USB haute vitesse Capteur taille 1 avec les caractéristiques suivantes : – Résolution d'image réelle : 25PL/mm	U	01		

	– Durée de vie : 100 000 clichés – Longueur de cable 2 mètres – Dimensions externes 25 x 39mm – Surface active 600mm2 (20x30 mm) – Nombre de pixels 1,5 million – Technologie du capteur : CMOS scintillateur CSI + fibre optique – Taille du pixel 20 µm x 20µm – Connexion USB 2.0 – Longueur totale du câble 3.70m – Rallonge USB 5m Logiciel d'imagerie fourni, intégration de fonctionnalité d'assistance basées sur l'intelligence artificielle Doit être installé sur un ordinateur portable compatible Licence d'utilisation incluse. Livré avec : • Moniteur séparé 23 pouces minimum avec câble HDMI NB :				

	➢ Installation configuration, e de fonctionnement et mise service du système comple ➢ Formation du personnel de l'unité dentaire ➢ Garantie 1 an				

-Délai d'exécution : le délai global d'exécution est fixé à 20 jours, ce délai commence le lendemain de la date de notification du Bon de commande.

-Le fournisseur est responsable de toute perte, dommage, ou dépense dus à un conditionnement insuffisant et inadapté.

-Les articles est livré tout en respectant la date de livraison au centre dentaire relevant de la DMSPSJERADA.

-Si les articles sont reconnus impropres, inutilisables ou de qualités inférieures au cours de ses utilisation, le fournisseur sera tenu à son remplacement immédiat.

LA Documentation technique exigée Pour les deux articles :

01 - Les catalogues, ou documentation technique détaillée présentés par la société doivent être rédigés en langue française, ou à défaut, accompagnés d'une traduction en langue française des passages intéressant l'offre. Et doit être envoyé par mail à l'adresse électronique : **sae.dmspsj@gmail.com** , **au plus tard à la date et à l'heure fixées pour d'ouverture des plis. A défaut, l'offre de la société sera systématiquement évincée .**

02- Après examen des catalogues/Fiche technique surmentionnés, le concurrent ayant l'offre la moins-disante doit fournir impérativement les pièces listées ci-dessous avant la validation définitive du maitre d'ouvrage :

* Délai de rigueur : Les pièces doivent être **envoyées par courrier électronique à l'adresse Gmail : sae.dmspsj@gmail.com , Dans un délai maximum de 48 h à compter de la date et l'heure de la confirmation du devis.**

***CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT (CEDM) :** Une copie du certificat d'enregistrement des dispositifs Médicaux CEDM en cours de validité à la date de l'ouverture des plis délivré au nom du concurrent par la direction du médicament et de la pharmacie du ministère de la santé et de la protection sociale conformément à la réglementation en vigueur ou en cours de renouvellement. Le certificat d'enregistrement des dispositifs médicaux est exigé pour tous les articles figurant dans le présent avis d'achat.

* **Autorisation de distribution :** Pour les établissements de distribution de dispositifs médicaux, tels qu'ils sont définis par l'alinéa 11 de l'article 01 de la loi N°84-12,le concurrent doit être expressément autorisé par le titulaire de l'enregistrement pour la commercialisation des dispositifs enregistrés.

Faute de quoi l'offre sera écartée

LE DELEGUE PROVINCIAL :

Le Délégué Provincial
Ministere de la Santé et
de la Protection Sociale
Mohamed AJBILOU

DMSPS JERADA